



DATE : 17 décembre 2014

Séance du Conseil Général sous la présidence de M. le Président Dominique Torche

CONSEIL GENERAL

Présents : 30 Conseillers généraux majorité = 16 Quorum atteint

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mmes Nadia Savary, Marielle Corboz, MM. Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Claude-Alain Mast, Alexandre Vonlanthen

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Dominique Torche.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 24 septembre 2014.
3. Budgets 2015
 - 3.1. Budget d'investissement (*débat libre*)
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
 - 3.1.1. Equipement écoles pour câblage informatique
 - 3.1.2. Achat de pupitres et chaises pour l'équipement de 2 salles de classe
 - 3.1.3. Place de jeux – remplacement d'un jeu
 - 3.1.4. Assainissement éclairage public
 - 3.1.5. Rétablissement banquettes chemin La Léchère Vesin
 - 3.1.6. Achat d'une épandeuse à sel avec attelage 3 points
 - 3.1.7. Achat de terrain Zone Intérêt Général (ZIG)
 - 3.2. Budget de fonctionnement (*débat organisé*)
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
4. Informations communales.
5. Divers.

M. le Président Dominique Torche salue les Conseillères et Conseillers généraux, Conseillères et Conseillers communaux, la presse ainsi que le public pour cette dernière séance de l'année du Conseil Général de Cugy et les remercie de leur présence à cette séance.

DATE : 17 décembre 2014

Cette séance a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 49 du 5 décembre 2014, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la Commune.

M. le Président Dominique Torche demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT DOMINIQUE TORCHE

M. le Président Dominique Torche relève que le programme de ce soir est consacré essentiellement aux budgets d'investissement et de fonctionnement. Il demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 24 SEPTEMBRE 2014

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir, sauf si quelqu'un en demande la lecture. Ceci n'étant pas le cas, M. le Président Dominique Torche demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. Le Président remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

3. BUDGETS 2015

3.1. Budget d'investissements

M. le Président Dominique Torche précise que c'est un débat libre. Après chaque présentation des investissements par le responsable du dicastère, les rapporteurs des groupes pourront venir donner leur préavis et ensuite les questions seront ouvertes. Chaque investissement est voté séparément.

Il donne en premier lieu la parole au président de la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard, pour le rapport de la commission financière sur les sept investissements présentés ce soir à votre décision.

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que la commission financière a examiné en détail le budget des investissements pour l'année 2015, qui se solde par un excédent de charges de Fr. 1'775'959.--.

Ce budget comporte de nombreux postes qui constituent des reports de crédits votés ces années précédentes et qui n'ont pas encore été réalisés. Ce sont principalement :

Fr. 285'559.00	pour la fusion de notre corps de sapeurs-pompiers, dont il faut déduire la subvention cantonale de Fr. 110'400.--.
Fr. 50'000.00	pour meubler le module scolaire
Fr. 20'000.00	pour les frais d'étude d'appartements protégés
Fr. 9'500.00	pour l'éclairage public de la zone sous-la-Gare
Fr. 20'000.00	pour l'aménagement de l'accès aux bâtiments de la Vaudoise
Fr. 33'000.00	pour la réfection de la route de la Gare
Fr. 47'300.00	pour les travaux de réhabilitation de la STEP

DATE : 17 décembre 2014

En ce qui concerne les nouveaux postes du budget pour 2015, nous notons les postes suivants :

Fr.	11'000.00	pour l'équipement de l'école en câblage informatique : préavis favorable
Fr.	35'000.00	pour le changement des pupitres et chaises dans 2 classes du château à Cugy : préavis favorable
Fr.	20'000.00	pour le remplacement d'un jeu sur la place de l'école : préavis favorable
Fr.	310'000.00	pour l'assainissement de l'éclairage public. Cette dépense est conséquente pour notre commune, mais les subventions accordées ainsi que l'économie en énergie et en francs justifient cet investissement, d'où notre préavis favorable.
Fr.	20'000.00	pour la rénovation de la banquette à la route de la Léchère à Vesin : préavis favorable en accordant une entière confiance au Conseil Communal pour la liquidation de ce dossier.
Fr.	25'000.00	pour l'achat d'un semoir à sel pour le service de voirie. Au vu des explications données par le Conseil Communal, nous donnons un préavis favorable.
Fr.	1'000'000.00	pour l'achat du terrain en zone d'intérêt général, près de la salle et du centre sportif : Ce poste du budget qui figurait déjà dans les investissements prévus pour l'année 2014 pour un montant de Fr. 900'000.-- et qui a été refusé par le Conseil Général l'année dernière, nous est à nouveau proposé pour 2015. La commission financière reconnaît au préalable que ce terrain jouit d'une situation stratégique pour la commune. Sur la base des nouvelles précisions données par le Conseil Communal, soit : une vente à terme par les propriétaires de ce terrain, avec un prix défini, et un paiement intervenant seulement lors de l'approbation de la zone d'intérêt général permet à la commission financière de donner un préavis favorable à cet investissement. La question se pose à nouveau de payer cette somme en plusieurs fois.

M. le Président Dominique Torche remercie la commission financière pour son rapport et on passe au point

3.1.1. Equipement écoles pour câblage informatique

M. le Président Dominique Torche donne la parole à Mme Marielle Corboz, responsable du dicastère des écoles.

Mme Marielle Corboz nous informe que le réseau wifi actuel de l'école de Cugy ne suffit plus aux besoins de connexion nécessaires aux écoles et aux moyens demandés. La commune a fait appel à un informaticien professionnel afin de combler cette lacune. C'est pourquoi le Conseil Communal propose au Conseil Général cet investissement de Fr. 11'000.-.

La parole est donnée aux groupes.

M. Sylvain Egger nous informe qu'à l'unanimité des personnes présentes, le groupe « Unité communale » accepte l'investissement de Fr. 11'000.- pour le câblage informatique au Château.

Mme Marie-Claude Borgognon nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » accepte le crédit de Fr. 11'000.- pour le raccordement internet des salles de classes.

DATE : 17 décembre 2014

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti Socialiste » est favorable à un nouveau câblage pour un raccordement internet aux écoles. Le groupe souhaite savoir si plusieurs devis ont été demandés ?

Mme Marielle Corboz répond que nous avons deux devis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 11'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

3.1.2. Achat de pupitres et chaises pour l'équipement de 2 salles de classe

M. le Président Dominique Torche donne la parole à Mme Marielle Corboz, responsable du dicastère des écoles.

Mme Marielle Corboz nous informe que le Conseil Communal souhaite changer une partie du mobilier scolaire qui date de nombreuses années, ce qui a pour conséquence que chaque année notre employé communal doit se charger d'adapter certains pupitres à la taille de nos élèves. Dès lors, ce mobilier commence gentiment à se dégrader. Le Conseil Communal a décidé en 2015 de changer le mobilier d'une classe enfantine, celle de Mme Astrid Savary, et d'une classe primaire, celle de 4H ou 2P, celle de Mme Fanny Carrard.

La parole est donnée aux groupes.

M. Sylvain Egger nous informe qu'à l'unanimité des personnes présentes, le groupe « Unité communale » accepte l'achat de pupitres et de chaises pour l'équipement de 2 salles de classe.

Mme Marie-Claude Borgognon nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » accepte le crédit de Fr. 35'000.- pour le changement du mobilier scolaire pour 2 salles de classe.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti Socialiste » est favorable à l'achat de pupitres et chaises pour l'équipement des 2 salles de classes. Le groupe est conscient que ce matériel coûte extrêmement cher.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 35'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

3.1.3. Place de jeux – remplacement d'un jeu

M. le Président Dominique Torche donne la parole à M. Claude-Alain Mast, responsable du dicastère des bâtiments.

DATE : 17 décembre 2014

M. Claude-Alain Mast nous informe que ce crédit servira à changer l'arbre à grimper de la place de jeu de l'école de Cugy. Le nouvel arbre serait le même, à savoir 3,25 m. de haut et 2,35 m. de diamètre. Le sol sera coulé sur place ce qui nous permettra de répondre aux normes de sécurité existantes en cas de chutes.

La parole est donnée aux groupes.

M. Sylvain Egger nous informe que le groupe « Unité communale » accepte à l'unanimité l'investissement pour le remplacement d'un jeu défectueux à la place de jeu.

M. Christian Molleyres relève que le groupe « Unis pour Cugy » est d'avis que cette place de jeux, faisant le bonheur de nos écoliers et des tous petits, doit être entretenue et que la pyramide en cordage remplacée. Un budget de Fr. 20'000.- leur semble élevé pour un seul article, alors qu'à l'époque (2002) l'investissement pour l'ensemble de l'aire de jeux se montait, selon leurs souvenirs, à Fr. 50'000.-. Y-a-t-il plusieurs offres qui convergent vers un tel montant ? Le groupe est conscient que ce type d'équipement public doit satisfaire aux normes de sécurité, mais ceci justifie-t-il un tel coût ? Cette pyramide sera-t-elle adaptée à toutes les catégories d'âge ? Sur le principe, le groupe « Unis pour Cugy » est favorable à cet investissement qui sera, espérons-le, un joli cadeau de Noël pour toutes nos chères têtes blondes.

M. Claude-Alain Mast répond que l'arbre en lui-même coûte entre Fr. 14'000.- et Fr. 15'000.-. On pourrait mettre des plus petits qui coûteraient entre Fr. 10'000.- et Fr. 11'000.-. A ce montant il faut rajouter le sol ainsi que les heures des employés communaux. Le montant de Fr. 20'000.- a bien été compté. Il est bien évident que ce jeu sera adapté à tous les âges si ce n'est qu'un enfant de 16 ans n'a rien à faire sur un jeu comme ça.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti Socialiste » est favorable au remplacement du jeu sur la place de jeu. Sécurité oblige.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 20'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

3.1.4. Assainissement éclairage public

M. le Président Dominique Torche donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère de l'éclairage public.

M. Alain Bürgy nous informe que comme annoncé lors de la séance du mois de septembre, l'éclairage public des villages de Cugy et Vesin doit être assaini. L'application de la nouvelle législation, nécessite le remplacement des lampes à vapeur de mercure jusqu'à la fin 2015. De plus, selon la nouvelle loi énergie du Canton de Fribourg jointe en attaché (art. 5 al. 7), les communes doivent s'engager, d'ici au 31.12.2018, à assainir l'éclairage public dont ils ont la charge, afin de le rendre conforme à l'état de la technique et de l'exploitation de manière efficace au sens de l'article 15a de la présente loi dont il nous donne connaissance. Compte tenu de la vétusté de notre installation, le Conseil Communal vous propose de procéder au changement de l'entier des sources lumineuses actuelles par des LED. Cela représente un investissement pour la commune mais également une économie annuelle de

DATE : 17 décembre 2014

l'ordre de 67% des coûts annuels de l'éclairage, soit environ Fr. 13'000.-. De plus, le Groupe E subventionne à hauteur de Fr. 58'700.- cet assainissement. Le Conseil Communal propose au Conseil Général d'accepter le crédit de Fr. 310'000.- et le recours à l'emprunt si nécessaire.

Quelques informations détaillées sont données :

Consommation actuelle	29'577.00 W
Coût annuel actuel	Fr. 19'325.-
Puissance actuelle installée par point lumineux	125 W
Puissance théorique future par point lumineux, sur les axes principaux	entre 39 et 77 W
Puissance théorique future par point lumineux, sur les axes secondaires	entre 19 et 28 W
Consommation avec installation assainie	9'468.00 W
Coût annuel avec installation assainie	Fr. 6'285.-
Economie annuelle suite à l'assainissement	Fr. 13'040.-
Economie annuelle suite à l'assainissement	87'298 kW/h
Economie d'énergie	67.50 %

Un assainissement prévoit également des abaissements, le Groupe E procède de la sorte :

Abaissements prévus sur les axes principaux	100 % jusqu'à 23h00
	60 % de 23h00 à 01h00
	40 % de 01h00 à 05h00
	80 % de 05h00 à 06h00
Abaissements prévus sur les axes secondaires	100 % jusqu'à 22h00
	40 % de 22h00 à 24h00
	20 % de 24h00 à 05h00
	40 % de 05h00 à 06h00

Nombre de points lumineux touchés	262
Nombre de points lumineux à vapeur de mercure	124
Nombre de points lumineux au sodium	138

Pour information, dans la traversée du village de Vesin, seules les sources lumineuses seraient changées. Un candélabre a été modifié à titre gracieux, en terme de caractéristiques cela donne : 32 led - 500 mA - 51 W - 6'000 lumen. Ce candélabre se situe près de l'arrêt de bus au rond-point du haut du village.

La parole est donnée aux groupes.

M. Sylvain Egger nous informe que le groupe « Unité communale » soutient unanimement l'assainissement de l'éclairage public. Cet investissement entre dans le cadre de notre projet Cité de l'énergie.

M. Jacques Monnard nous fait part que le groupe « Unis pour Cugy » considère cet investissement en faveur de l'économie d'énergie judicieux et s'alignant tout à fait avec notre perspective Cité de l'énergie quand bien même nous n'avons pas d'autre choix d'ici 2019 si nous voulons toucher les subventions cantonales. Ils retiennent les possibilités de configuration à la carte et attendent l'application d'un éclairage nuancé selon les lieux. Il demande cependant si nous avons l'obligation d'attribuer ce mandat au Groupe E ?

M. Alain Bürgy répond que malheureusement oui car nous avons actuellement un fournisseur d'énergie qui est le Groupe E et qui s'occupe également de l'entretien de nos

DATE : 17 décembre 2014

installations. C'est également la condition pour que nous ayons une subvention de Fr. 58'700.-. Si nous n'étions pas liés à eux par un contrat, nous ne toucherions pas ce montant.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti Socialiste » est favorable à l'investissement proposé pour l'assainissement de l'éclairage public. Cet assainissement va nous permettre de faire des économies financières ainsi que des économies d'énergie. De plus cet assainissement va dans le sens Cité de l'énergie. Le groupe aimerait savoir si dans le coût de financement, la subvention du Groupe E est déjà déduite ?

M. Alain Bürgy répond que oui.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 310'000.- au vote. En cas d'emprunt, le coût financier annuel, à charge du poste « routes communales et génie civil » se montera à Fr. 20'150.-. décomposé par l'amortissement obligatoire de 4% l'an (Fr. 12'400.-) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2,5% l'an (Fr. 7'750.-), selon l'intérêt moyen.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

3.1.5. Rétablissement banquettes chemin La Léchère Vesin

M. le Président Dominique Torche donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère des routes.

M. Alain Bürgy nous informe que les banquettes droite et gauche, situées au bas du chemin de la Léchère sont endommagées par le passage des véhicules et la route s'affaisse. En outre, pour des raisons de sécurité, il serait souhaitable de poser des bordures hautes et de rétablir la banquette gauche, le long des villas de M. Smajli. Le Conseil Communal prévoit le rétablissement de ces banquettes. Il nous montre quelques photos et relève l'aspect sécuritaire. Le Conseil Communal est actuellement en discussion avec M. Smajli et ce dernier est d'accord, suite à la dernière vision locale sur place, de ne plus exploiter ses garages. Les travaux à faire pour avoir une route praticable en bonne et due forme ne sont pas encore déterminés à ce jour mais M. Smajli est disposé à aller dans notre sens. Pour cela, le Conseil Communal doit disposer d'un budget qui lui permettra de discuter et d'avancer dans cette réfection de route. Il précise que la commune a encore un montant de Fr. 4'000.- qui doit être versé à M. Smajli, montant retenu à l'époque lors de sa construction. Une discussion doit encore avoir lieu en ce qui concerne la prise en charge des frais et quels travaux seront entrepris.

La parole est donnée aux groupes.

M. Sylvain Egger nous informe que le groupe « Unité communale » accepte à l'unanimité le rétablissement de la banquette du chemin situé au bas de la Léchère de Vesin.

Mme Vanessa Currat relève que le groupe « Unis pour Cugy » ne donne pas de principe de vote mais il prend note qu'une participation financière sera prise en charge par le propriétaire du fait qu'il a une part de responsabilité sur le côté endommagé. L'aspect sécuritaire a également été relevé au sein de leur groupe.

DATE : 17 décembre 2014

M. Alain Bürgy répond que lui-même ainsi que Mme la Syndique se sont rendus sur place avec M. Smajli et ce dernier était même disposé à aller plus en avant financièrement, à notre grande surprise, et comme indiqué nous avons, en notre possession, un montant de Fr. 4'000.- pour ces travaux. Il relève toutefois que nous devons également faire un pas envers le propriétaire pour négocier quelque chose et trouver une solution qui soit définitive et satisfaisante pour tout le monde.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti Socialiste » est favorable au rétablissement de la banquette de la route de la Léchère à Vesin. Il est urgent de rétablir cette banquette avant que se produise un accident car il est de plus en plus difficile de se croiser à cet endroit.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 20'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 1 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

3.1.6. Achat d'une épandeuse à sel avec attelage 3 points

M. le Président Dominique Torche donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère de la voirie.

M. Alain Bürgy nous informe que l'actuel semoir à sel de la commune est en fin de vie. Afin d'assurer un service hivernal de qualité sur les routes de notre commune, le Conseil Communal a décidé de le remplacer. Il nous présente, en photos, les caractéristiques de cette épandeuse à sel.

Caractéristiques principales : Epandeuse Boschung type IMS P16010, 1.0 m3

- Capacité 1.0 m3
- Largeur de la trémie 1600 mm
- Alimentation à vis
- Fixation 3 points
- Support pour dépose de l'épandeuse vide
- Commande électronique dans l'armoire électrique
- Assiette d'épandage pour largeur de 2 à 7 m
- Commande électronique de l'épandage, pour réglage de tous les paramètres

La parole est donnée aux groupes.

M. Sylvain Egger nous informe que le groupe « Unité communale » accepte à l'unanimité l'achat d'une épandeuse à sel en remplacement de l'actuel semoir.

M. Laurent Overney nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a pris connaissance de ce point avec grand intérêt. Même si le besoin d'un tel matériel est indispensable pour notre commune, le prix leur a paru exorbitant et il se pose la question de l'utilité d'un tel engin dans une commune de plaine et non d'altitude. Est-ce qu'une saleuse normale avec détecteur ne suffirait pas dans des prix qui sont de Fr. 7'500.- en moyenne ? A l'heure actuelle nous avons dû augmenter les impôts, nous avons des soucis financiers, il se pose donc la question d'un tel achat. Leur proposition est de voter un budget pour l'achat d'une saleuse avec détecteur, un budget de Fr. 8'000.-.

DATE : 17 décembre 2014

M. Alain Bürgy répond que la qualité de la machine fait que nous avons un épandage qui est précis et c'est indépendant du système hydraulique, c'est-à-dire qu'il y a une pompe hydraulique et que si l'on met des gazes, que l'on a choisi 10 g. et que l'on avance de 10 m. il y a exactement la quantité choisie et si l'on est arrêté, il n'y a pas d'épandage. C'est une machine « intelligente » et il ne faut pas la comparer à un semoir à engrais. C'est ce qui fait la grande différence au niveau coût. Pour la commune ce sera une économie sur le long terme.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti Socialiste » est favorable à l'achat d'une épandeuse à sel. L'ancien semoir n'étant pas adapté à un bon épandage, il soutient cet investissement nécessaire.

M. Samuel Liniger trouve cet achat très onéreux et il s'est renseigné sur ce qu'il se faisait techniquement sur le marché. La maison Rauch, maison allemande, fait aussi des semoirs à sel, techniquement semblables à celui proposé, à des prix bien inférieurs. Les communes de Bussy, Payerne et Fétigny en ont une et là nous arriverions, avec toutes options, dans les Fr. 12'500.-.

M. Alain Bürgy le remercie pour sa démarche mais relève que nous voulons acheter une machine qui est fribourgeoise, qui est fabriquée en Suisse, nous voulons donc soutenir l'industrie suisse, ce qui est un élément à ne pas négliger.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 25'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

Vote :

Approbation : 23 Avis contraire : 6 Abstention : 1

Cet investissement et son financement sont acceptés.

3.1.7. Achat de terrain Zone Intérêt Général (ZIG)

M. le Président Dominique Torche donne la parole à M. Bernard Grandgirard, responsable du dicastère de l'aménagement.

M. Bernard Grandgirard nous présente cet investissement dont le terrain se situe au lieu-dit « Le Bochat », à proximité de la zone d'intérêt général existante. Ce terrain se situe sur 2 parcelles ; cela représente environ 12'000 m² et est voisin de la parcelle communale, ce qui fait un total d'environ 25'000 m². Cet investissement est conforme à la révision de notre plan d'aménagement local, sous réserve de son approbation. Il est également conforme à la planification financière qui a été présentée au mois de septembre.

Pour rappel, lors de cette transaction, la commune encaissera des gains immobiliers d'environ Fr. 50'000.- sur ces transactions. Si ces terrains deviennent propriété de la commune, ils seraient loués comme parchets communaux, dans les délais légaux, jusqu'à la réalisation d'un éventuel projet.

Ce qui est demandé ce soir, c'est un signal du législatif à l'exécutif pour entreprendre les démarches envers les propriétaires afin de concrétiser cet achat par une vente à terme, avec négociation d'un plan de financement. Une vente à terme est une vente sous conditions dans un délai donné. Pour rappel, des conventions ont été négociées et signées avec les propriétaires de ces terrains. Les prix convenus sont basés sur 2013, avec adaptation en rapport de l'évolution du prix du terrain à bâtir dans la commune. Ce qui a changé par rapport à l'année dernière, c'est l'influence néfaste de la nouvelle LAT et des moratoires sur les SDA. C'est effectivement une pression supplémentaire sur la mise en

DATE : 17 décembre 2014

zone à bâtir et sur les prix, qui augmentent avec le temps. Il précise que les conventions ont été signées sur la base des lois en vigueur et au fil du temps les lois changent ce qui nous oblige à prendre en considération de nouvelles lois et nouveaux éléments.

Cette évolution est présentée par un graphique. Il précise que cette évolution est basée sur les stipulations qui ont été faites sur le village de Cugy en 2014, ce qui permet de comparer la zone en question avec les stipulations qui ont été faites. Nous sommes à une moyenne de plus de Fr. 210.- le m².

Quelques arguments pour acheter ces terrains aujourd'hui :

- Fixer le prix d'achat et le plan de financement
- Terminer cette transaction avec les lois en vigueur actuelles
- Finaliser la mise en zone à bâtir (ZIG) pendant que nous maîtrisons encore l'aménagement de notre Commune car certains éléments du projet cantonal « territoire 2030 » qui est en consultation, prévoit notamment une stratégie supra communale, c'est-à-dire que l'aménagement du territoire ne sera plus fait d'une manière communale mais supra communale
- Acquérir les fonds propres en vue d'un éventuel projet d'importance régionale ou communale. Cet investissement permet d'avoir des fonds propres sur une base solide.

Risques de reporter l'achat de ces terrains:

- Perdre la mise en zone à bâtir (ZIG) par faute d'arguments et de devoir attendre un certain nombre d'années jusqu'à la prochaine révision du PAL
- Affaiblir notre position dans les discussions en vue d'un projet d'importance régionale. Dans le projet de fusion, les planifications financières ont été présentées et cet achat est totalement connu de nos communes voisines et n'a fait l'objet d'aucun commentaire particulier.
- Augmentation du prix d'achat et de son plan de financement
- Prise en compte de nouvelles lois et taxes négatives en défaveur de cette transaction.

Pour rappel :

- 12'000m² de terrain à bâtir en Zone d'Intérêt Général
- Crédit d'investissement de CHF 1'000'000.-
- Conventions signées avec les propriétaires à concrétiser par une vente à terme
- Plan de financement à négocier avec les propriétaires et ensuite à présenter au CG.

La parole est donnée aux groupes.

M. Sylvain Egger nous informe qu'après des discussions constructives et enrichissantes, le groupe « Unité communale » trouve opportun l'achat du terrain en zone d'intérêt général situé en amont du local de voirie. Il prend en compte l'aspect financier contractuel de la convention et l'endroit stratégique de ce terrain et leur groupe encourage l'assemblée à concrétiser cet achat.

M. Vincent Grandgirard nous informe qu'il y a juste une année, le Conseil Général a refusé l'achat de ce terrain en invoquant comme motifs principaux que le PAL de Cugy n'était pas en vigueur, que ce terrain était toujours en zone agricole et qu'il était par conséquent prématuré de l'acquérir.

La situation n'a pas changé dans un sens qui nous permettrait de réviser ce jugement, bien au contraire. En effet, la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et son ordonnance sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2014 et rendent quasiment impossible le changement d'affectation souhaité, comme le redoutait M. le Conseiller communal Bernard Grandgirard.

Le moratoire sur les zones à bâtir prévu par ces dispositions légales prévoit que toute extension de zone à bâtir ne pourra être approuvée que si elle est accompagnée du

DATE : 17 décembre 2014

déclassement d'une surface au moins équivalente ou s'il s'agit de la création d'une zone pour la réalisation urgente d'infrastructures publiques cantonales.

Force est de constater que la mise en zone d'intérêt général de ce terrain ne répond à aucune de ces deux exigences.

Pour les révisions générales de PAL comme celle que Cugy a entreprise, les communes ont été invitées à réduire leurs zones à bâtir ou à prendre des mesures de compensation autorisant leur extension. Dans le cas où les communes souhaitaient néanmoins obtenir une décision sur le dossier qu'elles ont adopté, le canton a annoncé qu'il serait contraint de refuser ces extensions de zones à bâtir et de renvoyer le dossier à la commune pour une nouvelle décision.

La mise en consultation de l'avant-projet d'adaptation de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), en cours jusqu'au 16 mars 2015, apporte quelques éclaircissements sur cette problématique complexe :

- Le moratoire sur les zones à bâtir sera en vigueur jusqu'à l'approbation du nouveau plan directeur cantonal par le Conseil Fédéral, qui n'aura pas lieu avant 2019.
- Durant cette période, toute extension de zone doit être obligatoirement compensée par un dézonage simultané de même surface.
- Les zones à bâtir existantes et non construites devront être utilisées avant tout nouveau projet de mise en zone et le milieu bâti devra être densifié.
- Le canton souffre d'un déficit en surfaces d'assolement estimé à 236 ha. Tant que cette situation prévaudra, la Confédération contestera toute décision de mise en zone sur des surfaces d'assolement, ceci même si ces zones sont compensées.
- La LAT révisée supprime l'autonomie communale en matière de dimensionnement des zones à bâtir. Les communes devront coordonner la mise en place de leur PAL au-delà des frontières communales, au niveau régional.
- Dans le but de lutter contre la thésaurisation des terrains et de préserver les terres agricoles, les zones à bâtir surdimensionnées seront réduites. Dans les 15 prochaines années, selon le scénario le plus optimiste, le canton de Fribourg dézonera 270 ha et procédera à des expropriations matérielles à hauteur de 75 ha.

On peut tirer quelques conclusions de ces constats :

- Notre PAL, qui prévoit la création de nouvelles zones à bâtir (résidentielles, d'activité ou d'intérêt général), ne peut pas être adopté en l'état. Il devra être révisé dans le cadre d'une analyse des besoins et des possibilités qui se fera à l'échelle régionale, probablement à l'échelle du district. Sa mise à jour ne saurait s'envisager tant qu'on ne sera pas fixé sur le sort de la fusion de Cugy et des communes voisines.
- Seul un projet de construction publique important et jugé urgent par le canton justifierait une exception à ces principes (et p. ex. la mise en zone d'intérêt général d'une surface importante). La construction d'un CO pourrait être de cette nature... mais l'horizon semble encore bien lointain.

Il serait par conséquent précipité d'engager des négociations en vue d'acquérir ce terrain dès à présent alors qu'on ne pourra rien en faire durant cinq à dix ans. Il est en outre tendancieux d'affirmer qu'on ne saurait attendre sous peine de perdre Fr. 100'000.- par année du fait de la hausse du prix du terrain à bâtir de Fr. 10.- par m² et par année. Un terrain en zone d'intérêt général n'est en effet pas soumis aux mêmes règles commerciales qu'un terrain en zone résidentielle ou en zone d'activité. Seule la commune peut l'acquérir, et si elle ne le fait pas, il retrouve rapidement, dans un délai de cinq ans, son affectation initiale de zone agricole.

DATE : 17 décembre 2014

La décision de conclure une vente à terme n'entraînerait pas de pertes financières pour la commune mais occasionnerait des négociations pas faciles à mener au vu du contexte incertain qui prévaut. Le temps et l'énergie consacrés à cette tâche risquent fort d'être mal payés et d'entraîner de pénibles déceptions...

Le groupe Unis pour Cugy ne donne pas de recommandation de vote concernant cet achat. Il souhaite néanmoins obtenir la garantie que l'éventuelle vente à terme ne s'accompagnera d'aucune dépense (comme p. ex. un dépôt de garantie) avant la mise en zone d'intérêt général du terrain concerné.

M. Bernard Grandgirard relève que cette réflexion et les remarques qui sont apportées à ce dossier sont pertinentes et vont, selon lui, dans le sens de l'achat qui serait à effectuer au plus tôt ceci au vu de tout ce qui va arriver au niveau de la nouvelle législation. Il rappelle que cette zone d'intérêt général a été mise à l'enquête en 2013 lors de la révision du PAL et nous avons eu la malchance que notre PAL ne soit pas accepté avant le mois de mai 2014, compte-tenu de l'entrée en vigueur de la LAT mais il n'empêche que le paramètre est tel que la mise à l'enquête a été faite en 2013. Le bilan communal au niveau de la zone à bâtir a été présenté après mai 2014 et nous avons dû justifier notre bilan communal, c'est-à-dire le nombre de terrains que nous avons sortis de la zone à bâtir ainsi que les nouvelles zones qui étaient prévues. Le bilan communal était tout à fait positif et nous étions justes par rapport à la réglementation demandée. Selon l'exécutif c'est le moment d'entamer les démarches avec les propriétaires et également d'entamer une discussion avec les services de l'Etat pour faire accepter cette zone d'intérêt général dans la révision du PAL. Cela donnerait une cohérence par rapport au travail qui a été fait depuis 2009 dans le cadre de cette révision du PAL. C'est un travail qui est lourd et important et fait d'une manière globale et complète et qui inclut cette zone d'intérêt général. La volonté de l'exécutif est d'aller jusqu'au bout et le fait de pouvoir acquérir ce terrain donne du poids et aussi de l'eau au moulin à la révision de ce plan d'aménagement. En ce qui concerne la garantie de ne rien devoir verser pour cette zone avant son approbation, le Conseil Communal ne peut pas donner de garantie à ce jour. Cependant, le Conseil Communal va prendre en considération cette remarque qui est pertinente et c'est un accord qui devra être trouvé avec les propriétaires, comme évoqué, le plan de financement doit être discuté, négocié, avec les propriétaires et le Conseil Communal fera tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir les meilleures conditions.

M. le Président Dominique Torche demande s'il y a eu la possibilité de parler de notre PAL avec les autorités du canton ; a-t-on pris contact avec ces autorités pour savoir finalement où se situe notre PAL ?

M. Bernard Grandgirard répond que cet automne, le Conseil Communal a été consulté sur la position communale concernant le PAL. C'est-à-dire, savoir si nous maintenions la révision telle qu'elle a été mise à l'enquête ou est-ce qu'on anticipait certains points, même avant qu'ils figurent dans la loi cantonale et si on entrait en matière pour retirer certaines zones. Par souci de cohérence et de respect du travail qui a été fait depuis 2009 et qui était conforme à la législation en vigueur, la position de l'exécutif a été de défendre le PAL tel qu'il avait été mis à l'enquête, car il est difficile de dissocier un projet avant même qu'il soit approuvé et de savoir quels éléments à enlever. Naturellement nous savons que certaines zones seront soumises à certaines conditions, comme par exemple, une zone résidentielle à faible densité ne sera tout simplement plus possible avec la nouvelle LAT. C'est-à-dire les zones résidentielles à faible densité devront être réaménagées ou redimensionnées avec un indice plus fort, indice qui serait probablement de la moyenne densité. La semaine dernière nous avons reçu un courrier des services cantonaux qui disait qu'ils seraient en mesure de nous donner le préavis de synthèse d'ici la fin janvier.

DATE : 17 décembre 2014

La commune n'a donc pas consulté les services cantonaux avant de soumettre cet investissement car la situation est connue du canton et la zone d'intérêt général n'a fait l'objet d'aucune remarque du canton.

M. Vincent Grandgirard remercie M. Grandgirard pour ses explications et se dit aussi navré que le Conseil Communal sur ce qui risque d'arriver mais effectivement tous les travaux qui ont été faits depuis 2009, ces travaux ayant été faits alors que nous avons une loi fédérale qui n'était pas la même qu'aujourd'hui et il semblerait que les autorités cantonales soient déterminées à respecter la loi fédérale.

M. Bernard Grandgirard répond que le Conseil Communal en est conscient et également conscient des délais qui sont appliqués pour les moratoires et révision des lois, ce qui ne va pas faire avancer notre PAL. Il faut cependant relever que durant ce temps où le PAL est bloqué, nous devons continuer à avancer et l'aménagement du territoire aussi.

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que malgré que ce débat a eu lieu il y a déjà une année et qui s'est soldé par un refus d'entrer en tractation pour l'achat de ce terrain, il faut admettre qu'aujourd'hui nous ne sommes pas beaucoup plus informés sur le devenir du PAL et de ce terrain qui devrait être mis en zone d'intérêt général. Nous savons toutefois, et le Conseil Communal aussi, que le PAL n'est pas prêt d'être accepté tel que présenté. Avec l'entrée en vigueur de la LAT, l'emprise sur les surfaces agricoles devra être sérieusement restreinte et il est certain que les nouvelles zones à bâtir, la zone d'activité et la zone d'intérêt général seront modifiées ou certaines supprimées. Ces tractations, spécialement avec l'Etat, prendront du temps et il est probable que cela va prendre un certain nombre d'années avant que ces terrains ne soient mis en zone d'intérêt général et que la commune puisse les acheter. Avant le vote, le groupe « Parti Socialiste » pose deux questions :

- Est-ce que la vente à terme proposée aux propriétaires bloque le prix fixé jusqu'au moment où la commune pourra acheter et payer ces terrains, c'est-à-dire lorsqu'il sera mis en zone d'intérêt général ? Si c'est le cas, l'indexation prévue dans la convention n'a pas sa raison d'être ! Et il doute que les propriétaires soient d'accord pour plusieurs années. Si l'indexation se poursuit jusqu'au paiement, il n'y a aucune raison de procéder à cette vente à terme puisqu'un terrain en zone d'intérêt général ne peut être vendu qu'à une collectivité publique.

- Que se passera-t-il si la commune passe une convention d'achat pour la totalité de ce terrain et que seule une partie est acceptée par l'Etat en zone d'intérêt général ? Il fait remarquer que cet achat pose encore plus de questions que l'année dernière vu les difficultés à faire approuver notre PAL.

Il ne souhaite pas que la commune dépense Fr. 1'000'000.- pour 12'000 m² agricoles qui seront peut-être encore voués à l'agriculture dans 20 ans et peut-être plus.

En fonction de la réponse du Conseil Communal aux questions posées, le groupe « Parti Socialiste » laisse le choix de vote.

M. Bernard Grandgirard répond qu'en ce qui concerne la vente à terme, le Conseil Communal va présenter aux propriétaires, une vente à terme dont le terme sera l'acceptation de la zone d'intérêt général par les services cantonaux. Le Conseil Communal a bon espoir que cette chose intervienne prochainement. Naturellement il y aura encore des négociations avec les services cantonaux mais le fait de pouvoir acquérir ces terrains, d'avoir une convention avec les propriétaires et un accord même de ces derniers donnent du poids à cette mise en zone. Le terme sera la mise en zone et le prix ne sera plus évolutif dès le moment où la zone sera effective, l'achat sera effectif lui aussi. C'est pour cette raison que le Conseil Communal demande aujourd'hui le crédit de Fr. 1'000'000.-. Actuellement nous n'avons aucun moyen de donner un délai. La vente à terme bloque le prix jusqu'à la mise en zone du terrain. La commune devra convenir d'un prix et fixer une date avec les

DATE : 17 décembre 2014

propriétaires. Si la zone d'intérêt général est refusée par le canton, la vente devient caduque.

M. le Président Dominique Torche demande, si le terrain est mis en zone d'intérêt général en 2019 et que la négociation se fait en 2015 avec un prix déterminé, est-ce que le prix entre 2015 et 2019 est évolutif oui ou non ?

M. Bernard Grandgirard répond qu'avec une vente à terme il ne sera pas évolutif. En ce qui concerne la deuxième question de M. Grandgirard, si seule une partie est acceptée en zone d'intérêt général, la commune ne va pas acheter la partie qui n'est pas mise en zone. Le montant sera donc réduit en fonction de la surface mise en zone. Il faut cependant relever que le Conseil Communal va défendre l'entier de la surface.

M. le Président Dominique Torche demande, si le prix n'est pas évolutif jusqu'en 2019, pourquoi les propriétaires sont intéressés à vendre aujourd'hui ?

M. Bernard Grandgirard répond que rien n'indique que ce sera en 2019.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Benoît Rossier nous informe qu'il ne conteste pas l'utilité potentielle et le bien fondé pour la commune d'acquérir ces terrains en vue d'une zone d'intérêt générale. Cependant la précipitation dans l'envie de dépenser de suite 1 million ne lui semble pas justifiée pour trois raisons :

- La première qui consiste à dire que si notre commune achète effectivement ce terrain, alors cela facilitera l'acceptation par l'Etat de notre PAL. Il tient ici à remercier le Conseil Communal pour son engagement et sa parfaite diligence dans ce dossier. La question n'est donc pas de se demander si notre conseil a agit juste, mais plutôt de se demander dans quelle logique nous devons aborder nos rapports avec le canton ? Dire « oui il faut dépenser 1 million pour montrer à on ne sait trop qui » notre volonté politique, c'est quitter une saine relation pour un rapport de force basé sur l'argent, c'est-à-dire capitaliste, entre entités publiques. En gros, c'est admettre « je suis riche donc j'ai droit » au niveau des rapports politiques. Il estime cette manière de penser inacceptable entre entités censées œuvrer au bien commun. Il a cependant à ce sujet une proposition dont il nous fera part plus tard.
- La deuxième raison a trait à l'argument économique qui veut lier, en cas de refus de cet objet, le futur prix de ces terrains à celui du prix des terrains en zone à bâtir. C'est un non-sens économique pour deux raisons : premièrement il n'y a pas la loi de l'offre et de la demande qui joue dans ce sens qu'il n'y a qu'un acheteur potentiel, la commune. Donc pas de risque d'inflation. Vouloir lier ces deux prix, marché concurrentiel et marché monopolistique, revient à comparer des pommes et des poires d'un point de vue d'économie politique. Deuxièmement, au vu du resserrement législatif en cours au niveau fédéral rapport au mitage du territoire, si par hasard la zone d'intérêt général est refusée par le canton, et bien ce n'est pas demain la veille que les vendeurs pourront se remplir les poches. Donc là aussi l'argument de la précipitation semble largement surfait. Une convention a déjà été passée, mais tout se rediscute, surtout pour un million. Tout au plus les vendeurs attendront 3, 4, 5 ans mais d'une manière ou d'une autre leur bas de laine est fait. Simplement c'est la commune qui tient le couteau par le manche.
- La dernière raison pour éviter la précipitation est bassement financière. Tout d'abord la situation financière globale de la commune est grosso modo la même que l'année passée où nous avons alors refusé cet investissement précisément à cause de cette situation. Comme le montre la planification financière, de nombreuses épées de Damoclès nous pendent sur la tête. Et pour lui le risque non négligeable est que nous

DATE : 17 décembre 2014

ayons un joli terrain, mais plus beaucoup de copeq à mettre dessus pour construire. Ce qui le pousse à penser de la sorte est aussi simplement le budget 2015 qui nous sera présenté tout à l'heure et qui montre une diminution des rentrées fiscales tant pour les personnes physiques que morales, sans compter bien entendu l'impact qu'aura la toute récente baisse de la fiscalité des entreprises que vient d'adopter notre adoré canton. Tout cela malgré une hausse substantielle du nombre de nos habitants et des charges liées. Bref, le chat n'a pas fini de se mordre la queue. Enfin et pour terminer, il a fait un rapide calcul des intérêts liés à cet investissement. A raison d'un intérêt gentillet de 2% et en tenant compte d'un amortissement composé de 4% l'an, si ce terrain n'est pas utilisé pendant 5 ans, on aura payé 92000.- d'intérêt à la banque, et si cette période de jachère dure 10 ans, ce sera alors 167000.- payé pour pas grand-chose ! Là où parfois l'on chipotte pour 10000.- sur un objet divers, ces sommes paraissent suffisamment importantes pour se dépêcher de ne pas se dépêcher !

C'est pourquoi il pense qu'il vaut mieux attendre et acheter ce terrain lorsqu'un projet concret se présentera, quitte à d'ors-et-déjà provisionner des sommes dans nos comptes pour le financer. C'est une approche plus prudente et pragmatique que de négocier un contrat de vente, fût-il à terme.

Pour clore son intervention, il fait la proposition annoncée ci-avant, à savoir que, si cet investissement est refusé lors du vote, organiser un vote de confiance envers notre Conseil Communal afin d'entériner la volonté politique du conseil en vue d'une future acquisition de ces terrains que l'on peut qualifier de stratégique pour l'avenir de notre commune. Il est sûr qu'il n'y aurait pas grande opposition dans cette assemblée et cela permettrait de justifier notre intention incorpore auprès des vendeurs ainsi que des services cantonaux. Ceci remettrait les choses à leur place, soit au niveau politique, et nous éviterait une potentielle dérive capitalistique là où il n'y a pas lieu d'en avoir. Il ne sait toutefois pas si c'est faisable lors de cette assemblée, ou alors à la prochaine, si, bien entendu et il le répète, cet objet est refusé ce soir. Il profite de cette fin d'année pour remercier et féliciter le Conseil Communal pour tout son travail et la qualité de celui-ci durant ces douze mois. Merci également à ses collègues conseillères et conseillers.

Mme Vanessa Currat demande, au sujet de la convention déjà signée, si elle a une durée fixe, a-t-elle un délai, peut-elle est dénoncée ou rediscutée suite aux interventions et questions de ce soir et est-ce que le Conseil Général est en mesure de connaître le contenu de cette convention ?

M. Bernard Grandgirard répond que par respect des parties et propriétaires, le contenu de la convention ne peut être présenté en détail mais il n'y a toutefois pas de secret dans cette convention. Elle a été âprement négociée car comme dans toute négociation, chacun défend ses propres intérêts et c'était un travail de longue haleine. Le seul délai qui est inscrit dans ces conventions, c'est un délai de 10 ans qui correspond au délai maximum d'un droit d'emption qui serait à conclure. La condition est toutefois la même que pour le crédit d'investissement, à savoir l'affectation de ces terrains en zone d'intérêt général. Pour la dénonciation, la condition reste la mise en zone de ces terrains.

M. Jacques Monnard n'est pas tout à fait d'accord avec le point de vue relevé tout à l'heure disant que c'est un terrain stratégique pour la commune, puisque l'on est en démarche de fusion, on doit donc regarder à grande échelle. Est-ce que cette stratégie sera valable pour les x communes qui seront peut être dans la future commune ?

M. Bernard Grandgirard répond que dans le cadre du travail du groupe de fusion, la mise en commun des différents aménagements du territoire, la zone d'intérêt général a été présentée et est tout à fait connue des communes voisines et n'a suscité aucune remarque

DATE : 17 décembre 2014

de la part de ces dernières, bien au contraire il paraît évident qu'une zone d'intérêt général existante soit étendue et constructible.

M. Pierre-André Grandgirard pense que tout a été dit, ou presque, sur l'achat de ce terrain en zone d'intérêt général. Nous avons l'occasion ce soir et nous devons prendre ce soir une décision importante et responsable vis-à-vis des générations futures et aussi vis-à-vis de nos successeurs de ce parlement communal. Dans ce dossier, le Conseil Communal se comporte en entrepreneur en ayant une vision résolument tournée vers l'avenir. Chaque chef d'entreprise, chaque dirigeant de PME doit chaque jour prendre des décisions parfois, même souvent, comportant des risques. Ce soir, nous, conseillères et conseillers généraux devons nous comporter en entrepreneur faisant face à nos responsabilités en soutenant massivement cet achat de terrain en zone d'intérêt général. Osons féliciter cet important investissement, important par le montant et l'effort à consentir, mais surtout important pour le futur de notre commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 1'000'000.- au vote. En cas d'emprunt, le coût financier annuel, à charge du poste « aménagement du territoire » se montera à Fr. 65'000.-, décomposé par l'amortissement obligatoire de 4% l'an (Fr. 40'000.-) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2,5% l'an (Fr. 25'000.-), selon l'intérêt moyen.

Vote :

Approbation : 16 Avis contraire : 13 Abstention : 1

Cet investissement et son financement sont acceptés par 16 voix.

3.2. Budget de fonctionnement

M. le Président Dominique Torche rappelle l'assemblée que c'est un débat organisé. Il donne la parole à Mme la Syndique Nadia Savary, responsable du dicastère des finances, pour la présentation de ce budget de fonctionnement.

Mme Nadia Savary salue les personnes présentes. Elle nous informe que pour l'année 2015, le Conseil Communal présente un budget qui se solde par un léger bénéfice pour le ménage communal de Fr. 13'030.95. Ceci dit il ne nous permet de loin pas de baisser notre vigilance. Elle se permet de ne pas passer de manière détaillée ce budget mais elle fait part d'explications et de constats.

En premier lieu elle tient à remercier la commission financière pour son travail et ses rapports très précis et fouillés.

Le budget de fonctionnement 2015 tient compte de l'augmentation de la population, des mesures structurelles d'économie de l'Etat et de la perte de Fr. 51'111.- puisque la subvention cantonale concernant la mise en place de la deuxième année d'école enfantine touche à sa fin.

Malgré tout ceci, nos charges sont en diminution depuis 2013. Comme quoi les membres de l'exécutif sont extrêmement vigilants et que notre nouvelle politique d'amortissement nous permet, d'une part de diminuer les charges de ce poste et d'autre part d'avoir pu augmenter notre capacité d'investissement. Pour information, notre capacité d'investissement a passé de Fr. 800'000.- à Fr. 3'290'000.-. La commission financière nous demande, dans la première remarque de son rapport, de maintenir une grande rigueur dans le fonctionnement de notre administration. C'est ce que nous faisons. Afin que tout soit bien clair sur ce poste, elle informe l'assemblée que la légère augmentation touche les salaires de nos collaboratrices et collaborateurs, d'une part par une augmentation d'un taux de travail de 6%

DATE : 17 décembre 2014

dans le domaine du contrôle des habitants et de par les augmentations salariales annuelles. A ce sujet, nos collaboratrices et collaborateurs n'ont eu aucune indexation ces deux dernières années et de plus leur échelle de salaire n'a augmenté que d'un demi-palier par année. Elle les remercie pour leur compréhension vis-à-vis de ces hausses salariales.

Autre objet, suite à la réfection de la piscine du Stavia à Estavayer, la location de l'heure pour nos écoles a passé de Fr. 90.- à Fr. 160.-. Les communes ont bien sûr réagi auprès de la commune d'Estavayer qui a répondu que nous bénéficions désormais d'une meilleure infrastructure et nous assure nous avoir facturé que les frais effectifs et ne souhaite pas faire du bénéfice sur les communes environnantes.

Autre poste : sentier pédestre. Comme annoncé lors du dernier Conseil Général par M. Fontaine, la création d'un sentier pédestre initié par M. Gabriel Grandgirard fait partie intégrante de ce budget de fonctionnement 2015. Le montant de Fr. 8'000.- correspond à la fourniture de matériel. Il sera aménagé par la PC et permettra aux habitantes et habitants de pouvoir se balader dans nos 2 villages sur une distance maximale de 14,6 km.

Un montant de Fr. 25'000.- pour un mandat apparaît au poste 99. Nous avons été approchés par une entreprise qui développe des concepts visant à trouver des médecins et à les installer. Tout comme le Conseil Communal, ce bureau a déjà eu un contact avec notre médecin, M. Descloux, qui partira à la retraite d'ici 2 ans. Le Conseil Communal s'est posé la question si c'était vraiment à la collectivité publique de trouver un médecin ? La conclusion a été qu'il s'agissait quand même d'un problème de santé publique et que cela ne peut être que positif d'avoir un cabinet médical pour notre population et que nous devons nous impliquer pour remplacer M. Descloux. Par contre, rien n'a encore été formalisé avec ce bureau car nous devons d'abord prendre des contacts concernant le bien fondé de ce bureau et nous faisons le nécessaire pour trouver par nous-mêmes un médecin pour éviter cette charge de Fr. 25'000.-. Si quelqu'un a des échos qu'un médecin cherche à s'établir, ne pas hésiter à prendre contact avec le Conseil Communal.

Mme Savary reste à disposition pour répondre aux remarques ou questions.

M. le Président Dominique Torche remercie Mme la Syndique pour ces informations et donne la parole à M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière, pour son rapport.

Rapport de la commission financière

Conformément au mandat que le Conseil Général de la commune de Cugy leur a donné, la commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2015. Celui-ci présente un excédent de revenu de Fr. 13'030.95. La commission financière a parcouru en détail les différents postes de ce budget et nous fait part de ses observations.

Elle relève tout d'abord la très bonne présentation de ce budget, ainsi que la présentation du détail des dépenses envisagées, qui leur sont très utiles pour l'analyse de tous les postes.

Administration et administration générale

Ces postes sont en légère augmentation par rapport aux comptes 2013. Ils pensent qu'il faut maintenir une grande rigueur au niveau du fonctionnement de notre administration.

Police du feu

Au vu des chiffres présentés, la participation au CSPI Les Verdières semble bien fonctionner et le coût de ce poste est conforme aux prévisions.

Administration scolaire

En 2014, nous n'avons pas eu besoin d'implanter un nouveau module pour créer une nouvelle salle de classe. Pour 2015, nous portons à nouveau la dépense destinée à un

DATE : 17 décembre 2014

nouveau module, pour un montant de Fr. 35'000.-, ainsi que Fr. 25'000.- pour la location pendant 5 mois. Toutefois, cette dépense ne sera effective que si l'augmentation du nombre d'élèves nous oblige à ouvrir une nouvelle classe.

Parcs publics – chemins pédestres

Un montant de Fr. 8'000.- est prévu pour l'aménagement d'un chemin pédestre autour de notre commune. Ce montant correspond à la fourniture et à la location de machines pour la réalisation de cet œuvre. Les travaux seront effectués par la Protection Civile.

Salle et terrains de sport

La CF relève que l'exploitation et l'entretien de notre salle ainsi que de nos terrains de sport nous coûtent toujours extrêmement cher, pour un revenu insignifiant. La situation est connue. Nos bonnes infrastructures profitent à toute une région. La fusion d'une grande commune remédierait sans doute dans une grande mesure à cet état de fait.

Santé – affaires sociales

Tous ces postes représentent des montants importants qui sont des dépenses liées et qui augmentent en fonction du développement de la population de notre commune.

Approvisionnement en eau – protection des eaux – ordures ménagères

La commission financière constate que ces 3 postes sont pratiquement équilibrés. Les taxes d'eau, d'épuration et d'ordures ménagères ne pourraient donc que baisser.

Cimetière

Le Conseil Communal envisage la construction d'un nouveau columbarium pour un montant de Fr. 21'400.-, le précédent columbarium étant complet.

Aménagement du territoire

L'imputation interne des intérêts et des amortissements tient compte de l'achat du terrain proposé dans les investissements.

Impôts – impôt sur le revenu, personnes physiques

La commission financière prend note que le Conseil Communal joue la prudence en ne majorant que de 2% les rentrées des impôts de 2012. Elle espère ainsi avoir de bonnes surprises dans les comptes.

En conclusion, la commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2015 et demande au Conseil Général de bien vouloir l'approuver tel que présenté. Elle remercie le Conseil Communal et l'administration pour l'élaboration de ce document qui correspond aux besoins de notre commune.

M. le Président Dominique Torche remercie le président et souligne l'excellent travail effectué par la commission financière dans ses examens chiffrés.

La parole est donnée aux groupes.

M. Jonathan Bersier nous informe que le groupe « Unité communale » accepte le budget de fonctionnement à la majorité des personnes présentes.

M. Guido Flammer souhaite profiter de parler de la mise en place du chemin pédestre dont le groupe « Unis pour Cugy » est bien sûr favorable mais se pose la question de relier la Grange-des-Bois à Cugy par un chemin sécurisé qui permettrait aux enfants d'aller à l'école à vélo ou à pied. Pour sa part, il soulève le problème des déchets ; comment se fera la surveillance des déchets le long de ce chemin pédestre ? Il y a déjà passablement de

DATE : 17 décembre 2014

déchets en bordure des forêts et les cultures avoisinantes devront être respectées. Le groupe « Unis pour Cugy » est favorable au budget de fonctionnement.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti Socialiste » approuve le budget de fonctionnement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet ce budget au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 1

Le budget de fonctionnement 2015 est accepté à la majorité.

4. INFORMATIONS COMMUNALES

M. le Président Dominique Torche donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Marc Fontaine nous informe que cela fait maintenant 2 ans que MM. Gabriel Grandgirard et Willy Glardon nous proposaient un chemin pédestre. Chaque commune doit avoir des projets sociaux et avec ce chemin, il encourage chaque famille à aller se promener et découvrir des endroits qui ne sont pas forcément connus. Le parcours de ce futur chemin pédestre nous est présenté. A certains endroits, qui bénéficient d'un superbe point de vue, un banc sera installé. Au niveau du respect de la nature, le Conseil Communal essaie d'être au plus proche de la nature et incitera les gens à respecter cette nature par tous les moyens possibles.

M. Alexandre Vonlanthen nous fait part qu'en octobre 2011, il nous avait informés que nous avions un problème de capacité avec notre STEP de l'AIPG. Avec le développement des communes, ce problème ne s'est pas amélioré. En effet, depuis 2008, à l'initiative de l'AIPG, un groupe d'étude a été mis sur pied pour réfléchir à une STEP régionale pour le bassin versant dit de Payerne. Ce projet regrouperait les STEP de Bussy, Payerne, Grandcour, Corcelles, Montagny et autres, cela représente un secteur qui va de Vuissens jusqu'à Missy et depuis Lentigny jusqu'au Lac de Neuchâtel. Les cantons de Vaud et Fribourg ont financé conjointement une étude de faisabilité qui a abouti sur un rapport donnant dans les grandes lignes ce que pourrait être cette STEP régionale. En chiffre cela donne 49'000 équivalents habitants raccordés à l'horizon 2040 pour un coût de Fr. 74'000'000.-. Elle serait capable de traiter tout le bassin versant précité et aussi le traitement des micropolluants. Quant aux dates, la construction de la première étape serait pour 2020, la deuxième aux environs de 2030 et pour terminer avec les micropolluants en 2036. Toutes les STEP ne viendraient pas se raccorder en même temps car tout le monde n'a pas le même degré d'urgence. Pour notre commune ce serait tout de suite. Cette étude donne les grandes lignes, reste maintenant à l'approfondir et à peaufiner les coûts. Sur la base de cette étude, il en résulte une répartition des coûts en fonction des équivalents habitants actuels, ce qui donne un montant de Fr. 18'000'000.- pour les communes membres de l'AIPG. Au vu de ce chiffre, une autre solution a été étudiée pour comparer. Une réfection totale de la STEP de Bussy nous coûterait plus ou moins la même chose avec le désavantage de rester petit et d'être moins rationnel dans les frais de fonctionnement. Une troisième variante a été étudiée, celle de se raccorder à Estavayer ; bien que nous n'ayons pas tous les chiffres de la part d'Estavayer, cette variante serait la moins chère. Cette dernière a tout de même été écartée en assemblée de l'AIPG au profit de celle de Payerne avec comme principaux arguments en défaveur d'Estavayer : que nous allions dans une STEP autant âgée que la nôtre et que nous ne connaissions pas les coûts d'entrée.

DATE : 17 décembre 2014

Concernant le timing, tous les exécutifs doivent rendre leur réponse à leur Préfet respectif d'ici au 31 janvier 2015 afin de voir si le projet se poursuit ou non. A ce sujet, le Conseil Communal de Cugy a choisi de suivre la prise de position de l'assemblée des délégués en acceptant de poursuivre l'étude de la nouvelle STEP régionale. Pour la suite, si tous les partenaires sont partant, une étude de réalisation commencera l'année prochaine déjà et le Conseil Général devra donner son approbation pour cette nouvelle entité.

M. Olivier Vonlanthen demande combien cela coûterait sur les Fr. 18'000'000.- pour Cugy ?

M. Alexandre Vonlanthen répond que Cugy y participera pour un tiers. Il précise toutefois que c'est la part que Cugy mettra dans cette STEP mais l'emprunt sera effectué par une société anonyme qui sera créée et qui refacturera aux communes selon l'équivalent habitant.

M. Bernard Grandgirard :

CO : suite aux contacts que nous avons eus avec des représentants du comité du CO concernant le projet d'extension du CO, l'exécutif a décidé de former un groupe de travail. Ce groupe est constitué, pour rappel, de M. Pascal Bersier, Mme Vanessa Currat, M. Dominique Torche, Mme Marielle Corboz, Mme Nadia Savary et lui-même. Deux séances ont eu lieu, la première pour la prise de connaissance de ce dossier en cours et le dossier d'évaluation des effectifs qui a été établi par le CO. Une deuxième séance pour l'étude d'un document mentionnant les lignes directrices pour l'extension d'un CO, cahier des charges et l'étude de la faisabilité sur le site de Cugy. Une prochaine séance est prévue pour étudier les synergies possibles avec les infrastructures existantes. Un rapport sera établi suite à ces 3 séances et présenté au Conseil Général fort probablement en avril 2015. Pour information, le crédit d'investissement a été voté par l'assemblée des délégués du CO pour l'étude des variantes, soit sur le site de Domdidier ou pour un 3^{ème} site. A ce sujet une rencontre aura lieu avec les représentants du CO et le groupe de travail qui s'occupe de ce projet.

Mme Nadia Savary :

Concernant la nouvelle loi sur l'aménagement, elle invite les conseillers généraux à la séance d'information publique donnée par les services de l'Etat le 21 janvier prochain à la salle de la Prillaz.

Appartements protégés : le groupe de travail composé de deux membres de la commission financière, du président du Conseil Général et de trois membres du Conseil Communal a rencontré à plusieurs reprises le comité de la SI Clos du Savua SA qui est intéressé par le projet. Les discussions ont été fructueuses et ont abouti sur un accord de partenariat. Très rapidement cet accord a été présenté à l'Hoirie Bersier qui nous a demandé un délai de réflexion. Nous les avons relancés plusieurs fois sans succès et nous sommes dans l'attente de leurs conditions.

Fusion : elle nous présente le calendrier de fusion et nous informe que le COPIL a décidé d'avancer la date de la votation populaire au 14 juin au lieu de l'automne comme annoncé lors de la séance du Conseil Général précédente. En effet, il voulait s'associer à une votation fédérale afin d'éviter une votation uniquement pour cet objet. Cela nous permet également de porter à l'ordre du jour du prochain Conseil Général d'avril 2015 un débat sur ce projet de fusion. En effet, au printemps les communes ont une assemblée communale et cela leur permet aussi de mettre ce point à l'ordre du jour si elles le souhaitent. Le calendrier se présente comme suit :

Mardi 24.02.2015 à 18.30 h. présentation du rapport de fusion au personnel communal de toutes les communes suivie à

DATE : 17 décembre 2014

20.00 h. par une séance d'information à toute la population à la grande salle d'Aumont

Mardi 21.04.2015 à 20.00 h. séance d'information à la population de Cugy à la salle polyvalente de Cugy ; ce même soir la séance a lieu dans chaque commune avec sa population respective

Entre les séances, il y aura des informations sur le site internet ainsi que par le biais d'un flyers dès le 25 février.

Dimanche 14.06.2015 votation populaire

Elle profite pour communiquer à chaque groupe les dates des séances du Conseil Général pour l'année 2015 : 29 avril 2015 séance pour les comptes – 1^{er} juillet 2015 séance en réserve – 30 septembre 2015 séance pour la planification financière – 16 décembre 2015 séance pour le budget 2016.

Pour terminer elle informe l'assemblée que le bureau communal sera fermé du 22 décembre 2014 au 4 janvier 2015.

M. Dominique Torche demande quand le Conseil Communal prendra sa décision de poursuivre ou renoncer au processus de fusion ?

Mme Nadia Savary répond que le Conseil Communal doit prendre sa décision d'ici au 26 janvier 2015 et dès que la décision est prise le Conseil Général sera informé si on continue le projet ou pas.

M. Dominique Torche demande si le rapport de faisabilité est déjà sorti ou est prévu pour quand ?

Mme Nadia Savary répond que l'information débute pour toute la population le 24 février. Il sera disponible dès le 25 février sur le site internet de la commune. Au niveau du Conseil Communal, la présentation a eu lieu il y a quinze jours.

5. DIVERS

M. le Président Dominique Torche nous fait part de son initiative d'inviter l'ensemble du Conseil Général, les membres du Conseil Communal ainsi que le personnel de la commune avec l'accord du Conseil Communal, à une sortie de législature qui aura lieu le mercredi 9 septembre 2015 – visite du palais fédéral à Berne dont le programme est le suivant :

10.00 h. et durant environ 60 minutes, présence à la tribune du Conseil National avec la possibilité d'être également à la tribune du Conseil Aux Etats.

11.00 h. entretien de 30 minutes avec un conseiller aux états bernois et avec la Conseillère Nationale broyarde, Mme Piller-Carrard.

11.30 h. visite durant 30 à 45 minutes du palais fédéral

ensuite repas à Berne retour vers 16.00 h. Le départ devrait avoir lieu aux alentours de 8.30 h. à définir. Une invitation officielle sera adressée aux membres invités.

Il donne la parole aux conseillers généraux.

M. Jonathan Bersier souhaite nous parler de l'assemblée des communes fribourgeoises qui s'est déroulée le 8 novembre dernier à Cugy et tient à féliciter Mme Nadia Savary pour sa présidence. Cette journée a été très bien organisée et ceci notamment grâce aux infrastructures, la salle polyvalente pour le repas et la salle de sport pour l'assemblée et l'apéro officiel. Cependant, étant un utilisateur régulier de la salle de sport, comme toute

DATE : 17 décembre 2014

chose, le droit d'utiliser la salle s'accompagne de certaines conditions à respecter. Conditions mises en place par la commune pour le respect des locaux et du matériel. Une des conditions est d'enlever les chaussures avant d'entrer dans la salle. Dès lors, il a été très surpris de voir que cette condition n'avait plus lieu d'être lors de l'assemblée des communes fribourgeoises. Il demande au Conseil Communal s'il est normal de négliger certains points établis par eux même ? Il relève notamment le sol qui a été mis à rude épreuve sous les talons de ces dames et les pieds des chaises. Ne serait-il pas bien de montrer l'exemple en protégeant le sol ou de prévoir une autre salle.

Autre chose, il souhaite nous parler de la circulation aux environs de la gare et sur la route de Bussy. Les habitants du quartier sous la gare, les travailleurs de la base aérienne, les gens guidés par leur GPS afin de prendre l'autoroute et bien d'autres personnes se sont déjà retrouvées coincées au rétrécissement du passage des voies. Depuis ce lundi, la cadence des trains a doublé, la circulation autour de la gare ne va pas s'améliorer avec en plus le balai des bus et le trafic permanent, camions, tracteurs, et véhicules que génère l'ACB, alors que cette route est secondaire. Ne serait-il pas envisageable qu'à l'intersection, donc au garage Bourqui, de poser un panneau indiquant l'autoroute en direction de Payerne et un autre pour indiquer le rétrécissement de la chaussée.

M. Claude-Alain Mast répond qu'en ce qui concerne le sol de la salle de sport, ce dernier n'a pas été endommagé et il est prévu pour poser des chaises.

Mme Nadia Savary tient à préciser que c'était vraiment exceptionnel et qu'une telle décision a déjà été prise auparavant pour d'autres manifestations notamment lors de l'inauguration de cette salle.

M. le Président Dominique Torche revient sur l'assemblée des communes fribourgeoises et la fierté de notre commune d'avoir reçu toutes les communes fribourgeoises pour leur assemblée annuelle et tient également à remercier les conseillères et conseillers généraux pour avoir participé à l'organisation de cette assemblée.

M. Jean-Denis Borgognon trouve l'idée du chemin pédestre judicieuse. Cependant il pense qu'il faudrait déjà terminer le chemin pédestre au dessus de la Léchère qui doit rejoindre la Léchère aux pistes militaires. Celui-ci faisait partie du remaniement de Vesin et n'a jamais été réalisé.

En deuxième lieu, il souhaite savoir si l'appartement de l'école de Vesin est loué et si ce n'est pas le cas pour quelle raison ?

Concernant le chemin pédestre de Vesin, Mme Nadia Savary répond qu'on en prend note et que le Conseil Communal va regarder la chose.

En ce qui concerne l'appartement de Vesin, M. Claude-Alain Mast répond qu'il n'est pas loué. Plusieurs dossiers ont été déposés mais ne remplissaient pas les conditions.

M. Jean-Denis Borgognon relève que l'on a mis Fr. 45'000.- pour rénover cet appartement et que ça fait maintenant plus de 6 mois qu'il est libre alors qu'on aurait pu avoir une personne qui le louait en l'état.

M. Olivier Vonlanthen revient sur un point qui a été souvent relevé par la commission financière, à savoir la location des installations communales. En effet, nous avons la salle polyvalente ainsi que la salle de sport qui sont fréquemment utilisées et ceci également par des personnes extérieures au village, par le biais des sociétés, et il trouve dommage que ce soit seulement les habitants de Cugy qui participent aux frais des salles. La commission financière a demandé d'étudier la chose et on lui a répondu qu'un groupe de travail devait

DATE : 17 décembre 2014

être mis en place pour étudier les locations. Pour sa part, il a fait une proposition de demander une participation auprès des gens qui viennent des autres communes. Il relève que la commune d'Estavayer fait une différence pour les utilisateurs d'Estavayer et les autres ne venant pas d'Estavayer.

Mme Nadia Savary répond que le Conseil Communal est conscient que les produits des locations des salles ne couvrent pas les charges. Contrairement à Estavayer, nous n'avons pas de sociétés extérieures qui nous louent des locaux. Par rapport aux enfants qui viennent profiter des installations, ils viennent dans le cadre des sociétés qui certainement facturent aux parents extérieurs plus cher. Les seules sociétés extérieures qui louent des locaux, sont des sociétés qui viennent faire un loto et pour ces dernières, elles paient plus cher qu'une société de l'USL.

M. Olivier Vonlanthen pense principalement aux sociétés qui ont des personnes extérieures à la commune. La commune devrait faire un règlement qui mentionne que les sociétés doivent fournir la liste de leurs membres en début d'année ce qui permettrait à la commune de voir le nombre de personnes hors commune et les autres. Un montant pourrait être facturé par la commune à la société qui après est libre de refacturer ou pas aux membres. Dans le cas actuel, nous sommes en train de sponsoriser les communes avoisinantes.

Mme Nadia Savary pense que ce sujet pourrait être débattu dans le cadre de l'assemblée de l'USL puisqu'il concerne les sociétés.

M. Laurent Overney revient sur sa question au sujet du projet de remblayage à la frontière avec Payerne et demande si la commune a pu se renseigner à ce sujet.

M. Alain Bürgy répond qu'à ce jour nous n'avons pas d'information à ce sujet. Le Conseil Communal va toutefois se renseigner.

M. Alain Bürgy revient sur une question soulevée il y a longtemps, la reprise des infrastructures du quartier « Pré Guillaume », a été signée aujourd'hui. La commune va par conséquent commander l'éclairage public lequel sera ensuite posé.

Lors du précédent Conseil Général, Mme Vanessa Currat, à juste titre, a demandé des nouvelles de sa remarque concernant le trafic de nuit sur les routes cantonales. En octobre 2013 nous avons reçu une lettre des services concernés par cette remarque. Il nous donne lecture de cette lettre.

Les conseillers généraux ne souhaitant plus s'exprimer, M. le Président Dominique Torche tient à remercier Mme la Syndique pour son engagement ainsi que les membres du Conseil Communal sans oublier les employés communaux pour le travail effectué et leur collaboration. Pour clore cette assemblée, il souhaite à chacun un Noël plein de sérénité, de joie et de paix. Que 2015 nous garde en bonne santé et nous réserve le meilleur. Il donne la parole à Mme la Syndique.

Mme Nadia Savary remercie le président pour ses propos. Elle tient à remercier tous les collaborateurs administratifs et employés communaux pour leur engagement sans faille et qui nous donne entière satisfaction. Elle remercie également ses collègues du Conseil Communal pour leur travail et dévouement tout au long de l'année. Elle remercie aussi les membres du Conseil Général qui s'engagent pour la collectivité publique.

Elle tient aussi à remercier les membres du Conseil Général qui se sont investis lors de l'organisation de l'assemblée de l'association des communes fribourgeoises. Elle n'a reçu que des retours positifs sur l'organisation de cette magnifique journée. Pour terminer elle souhaite à toutes et tous une bonne santé pour 2015 et ses meilleurs vœux de fin d'année.

DATE : 17 décembre 2014

M. le Président Dominique Torche clôt cette assemblée en l'invitant à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 22 h 40.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Dominique Torche

Sylvia Bersier